

Le Président

Docteur André GARRON Maire de Solliès-Pont Hôtel de ville 1 rue de la République 83210 SOLLIES-PONT

Affaire suivie par : Arnaud TOSTIVINT Direction des infrastructures et de la mobilité Pôle territorial Provence Méditerranée

**2**:04 83 95 17 21

Nos réf : 2024000001469/SU/FMA du 27 juin 2024

Vos réf : D24-03108

0 8 AOUT 2024

Toulon, le

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 1er juillet 2024, vous avez transmis au Département, pour avis, le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme de votre commune.

Cette procédure d'urbanisme a pour objet d'optimiser la constructibilité du secteur des Anduès, faire évoluer les emplacements réservés, corriger des erreurs matérielles, et apporter diverses précisions réglementaires.

Je prends note du nouvel emplacement réservé n°69 au bénéfice de la commune pour réaliser un équipement public le long de la RD 554. Il s'inscrit dans le prolongement de l'emplacement réservé n°37, déjà existant, pour la création d'un espace de stationnement. Afin de garantir la sécurité et la fluidité du trafic sur la RD 554, il conviendra que les réalisations projetées sur ces deux emplacements réservés ne soient pas accessibles directement depuis la RD 554.

Cette procédure d'urbanisme n'appelle pas d'autre observation de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Louis MASSON